Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260121-DEL010_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 JANVIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
N° DEL010_2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le quinze janvier deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLENEUF-VAL-ANDRE sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, M. LE MERRER, Mme TURMEL, M. HERBET, M. LE DEUC, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme BOUCHER, M. THOMAS, Mme DURAND, M. CARFANTAN, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

Absents
Mme PROST (donne pouvoir à Mme BOUCHER), M. TORCHE (donne pouvoir à M. HAMON), M. SCHMID (donne pouvoir à M. LE MERRER), Mme LECLERC (donne pouvoir à Mme TURMEL), Mme TASSEL (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme OLIVIER (donne pouvoir à M. LEMASSON), Mme LE MEN (donne pouvoir à M. OLLEVIER), M. DEMOY (donne pouvoir à M. ROBERT)
M. LE MAITRE,

Secrétaire de séance : M. HAMON

10- AMÉNAGEMENT DU QUAI DES TERRE-NEUVAS – BORNE I.R.V.E. (INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE)

7.8
Monsieur LE MERRER, rapporteur :

La commune va réaliser des travaux d'aménagement Quai des Terre-Neuvas en 2026.

Dans ce cadre il est prévu l'implantation de 3 bornes IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique).

Un chiffrage a été réalisé par le Syndicat d'Énergie pour la mise en place de 3 bornes, soit 6 points de recharges (3*24 kW), conformément à la compétence « Infrastructure de Charge » :

- 66 516,00 € TTC pour les bornes, soit 49 887,00 € à la charge de la Commune,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal de :

- **Approuver le devis présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor pour ces diverses prestations de poses de bornes IRVE.**
- **La commune ayant transféré la compétence infrastructure de charge, la commune versera au SDE 22 une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché.**

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260121-DEL010_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

- **Autoriser le Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'installation de Recharge pour Véhicules Électriques et Hybrides rechargeables (IRVE).**

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.